

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-2646
OBJET	Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil l'avis de proposition déposé par la conseillère Louise Lortie	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) :		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS La conseillère Louise Lortie a déposé à la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 8 mai 2024, à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 7 mai 2024, un avis de proposition afin: que le comité exécutif mandate la Direction générale pour rendre disponibles publiquement, en ligne, les procès-verbaux ou comptes-rendus des rencontres tenues par les différents comités, comités consultatifs, comité ad hoc et commissions de la Ville de Laval.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2024-2646
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>CONSIDÉRANT que le principe de base de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est de prescrire la transparence des organismes publics en prévoyant notamment au public l'accès à l'ensemble des documents détenus par ces organismes, à moins d'exceptions prévues, quelle que soit leur forme;</p> <p>CONSIDÉRANT que la transparence au sein de l'appareil municipal et de ses organismes représente un pilier fondamental de la démocratie locale, permettant aux citoyennes et citoyens la possibilité de demeurer informés et de comprendre davantage les décisions qui concernent leur milieu de vie;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'à l'exception de Laval, la majorité des grandes villes du Québec, dont Montréal, Québec, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay et Trois-Rivières rendent disponibles, en ligne, au moins l'une des ressources suivantes: archives vidéos, ordres du jour et procès-verbaux des séances de leurs comités et commissions;</p> <p>CONSIDÉRANT que la Ville de Laval a mis en place, progressivement, plus d'une douzaine de comités et que le Code de conduite des membres de comités (sens élargi) de la Ville de Laval vise entre autres à encourager l'implication citoyenne tout en s'assurant de « préserver et maintenir la confiance des citoyens dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du processus décisionnel de la Ville »;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'accessibilité à l'information et la transparence au sein des organismes publics tels que les comités et commissions municipales contribueraient à renforcer la confiance du public et encourager son engagement et que cette accessibilité faciliterait une surveillance accrue des enjeux, orientations, et décisions locales, favorisant ainsi une meilleure compréhension de ceux-ci;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>il est proposé par la conseillère Louise Lortie:</p> <p>que le comité exécutif mandate la Direction générale pour rendre disponibles publiquement, en ligne, les procès-verbaux ou comptes-rendus des rencontres tenues par les différents comités, comités consultatifs, comité ad hoc et commissions de la Ville de Laval.</p>		